

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 22 juin 2026		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 14	PRESENTS : MONIQUE NAGORNY, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, SEBASTIEN VIOLI, STEPHANE MARCHAIS, DANIEL DANGLARD, FREDERIC REY, GABRIEL VIARD-GAUDIN, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, THOMAS BANNAY, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS EXCUSES : BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, LUCAS DA SILVA GOMES, JEAN-CLAUDE PAULY, LOUIS SOCQUET-CLERC, ABSENTS : FRÉDÉRIC JOGUET, CHRISTIAN EXCOFFON, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		
DATE DE LA CONVOCATION : 15/06/2026		

Secrétaire de séance : Monique NAGORNY
Rapporteur : Sophie-Anne SMILEVITCH
Délibération n°26-20

Objet : Administration générale – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du SMBVA

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 pour toutes les entités publiques locales, sous norme comptable M57

Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les comptes du SMBVA relatifs à l'exercice comptable n-1 sont présentés et soumis au vote de l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N ;

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du même code qui précisent que le Président peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le conseil d'administration examine et débat du compte financier unique qu'il soumet au vote ; et qu'il doit toutefois se retirer au moment du vote sans pouvoir ni donner ni recevoir de procuration à/de l'un des membres du conseil d'administration ;

Considérant que le compte financier unique constate le volume de titres de recettes émis et mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice, et intègre les soldes d'exécution de l'année précédente sur chaque section, fonctionnement et investissement ;

